AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0776
FR0011476928-FS0314

27 juin 2013

Déclaration de participation

GROUPE FNAC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juin 2013, la société Crédit Agricole Corporate & Investment Bank[1] (9 quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris la Défense Cedex) a informé l'Autorité des marchés financiers qu'elle détient, suite à l'admission aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris des actions GROUPE FNAC[2], intervenue le 20 juin 2013, 885 610 actions GROUPE FNAC représentant autant de droits de vote, soit 5,34% du capital et des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée par Crédit Agricole S.A.
[2] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 13-179 le 25 avril 2013.
[3] Sur la base d'un capital composé de 16 595 610 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général